



## FORMATIONS D'ENSEIGNANTS EN AUVERGNE SAISON 2019-2020

Les structures fédérales qui gèrent les formations d'enseignants sont :

- Pour l'AFA et le DAF : les comités départementaux\* du Puy-de-Dôme et de l'Allier ;
- Pour le DIF et le CBK : la ligue régionale Auvergne - Rhône - Alpes ;
- Pour le CQP et les diplômes d'Etat : la fédération.

Les Zones Inter-Départementales (ZID) n'ont donc plus de rôle direct dans l'organisation de ces formations. Néanmoins pour aider les licenciés auvergnats dans leur accès aux formations, la ZID Auvergne vous communique dans ce document la synthèse des stages organisés en Auvergne pour la saison 2019-20.

(\*) Pour l'AFA et DAF il faut s'inscrire en priorité aux formations du département dans lequel on est licencié. Il est néanmoins possible de demander à suivre une formation dans un autre département à condition d'obtenir une autorisation par les responsables des deux départements concernés. Comme il n'y a pas actuellement de formations organisées dans les départements de la Haute-Loire et du Cantal les licenciés de ces départements peuvent donc s'inscrire aux formations de l'Allier ou du Puy-de-Dôme.

### Responsables à contacter directement pour les détails concernant chaque formation

- DIF organisé en Auvergne par la ligue AURA :  
**Pascal GIRODET** (responsable régional formation Auvergne - Rhône - Alpes) **06 83 38 00 77** [girodet.pk@orange.fr](mailto:girodet.pk@orange.fr)
- AFA et DAF, organisées par le CD du Puy-de-Dôme :  
**Renaud MOUZAT** (responsable formation Puy-de-Dôme) **06 63 07 14 95** [renaud.mouzat@gmail.com](mailto:renaud.mouzat@gmail.com)
- AFA et DAF, organisées par le CD de l'Allier :  
**Lionel DIDERICH** (responsable formation Allier) **06 63 99 19 72** [lionel.diderich@gmail.com](mailto:lionel.diderich@gmail.com)

### Modifications importantes des conditions d'accès aux formations

**Inscription au DAF :** le délai d'un an qui avait été instauré l'année dernière entre le 1<sup>er</sup> dan (ou duan ou dang) et le DAF a été supprimé. On peut donc à nouveau s'inscrire au DAF dès que le grade minimum de 1<sup>er</sup> dan est validé.

**Inscription au DIF :** il n'est plus obligatoire d'être titulaire du DAF pour s'inscrire au DIF. On peut donc s'inscrire au DIF dès que l'on a validé le 1<sup>er</sup> dan (ou duan ou dang). Les titulaires du DAF qui s'inscrivent au DIF ont droit à un allègement sur la partie pédagogie de la formation.

#### Zone Interdépartementale Auvergne De Karaté et Disciplines Associées

ARTENIUM

4, Parc de l'Artière

63122 CEYRAT

Tél. 04 73 92 43 44

[auvergne@ffkarate.fr](mailto:auvergne@ffkarate.fr) - <http://sites.ffkarate.fr/auvergne>





## Formation AFA

Les informations ci-dessous sont un résumé dont le détail est à consulter sur le site internet national de la FFk : [www.ffkarate.fr](http://www.ffkarate.fr) → Rubrique « Clubs & licenciés » → « Se former »

### Objectifs

L'AFA permet de donner une reconnaissance à un jeune intéressé par l'enseignement pour aider un enseignant diplômé à encadrer des séances de karaté et de ses disciplines associées dans un club affilié FFk.

### Conditions d'accès

Age entre 14 et 18 ans, grade minimum ceinture bleue, au moins 2 licences FFk dont celle de l'année en cours.

### Formation de 8h00

En présentiel (un stage d'une journée).

#### AFA dans le Puy-de-Dôme

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 26/12/2019**

Fiche d'inscription sur le site du CD 63  
ou sur celui de la ZID Auvergne  
(Formations ou Documents à télécharger)

*Renvoyez la fiche à l'adresse indiquée + un mail au responsable de la formation concernée.*

**LIEU ET DATE DU STAGE**

Au centre Arténium de Ceyrat  
Dimanche 26/01/2020

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Renaud MOUZAT (coordonnées en page 1)

#### AFA dans l'Allier

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 12/03/2020**

Fiche d'inscription sur le site du CD 03  
ou sur celui de la ZID Auvergne :  
(Formations ou Documents à télécharger)

*Renvoyez la fiche à l'adresse indiquée + un mail au responsable de la formation concernée.*

**LIEU ET DATE DU STAGE**

A Saint-Pourçain-sur-Sioule  
Dimanche 12/04/2020

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Lionel DIDERICH (coordonnées en page 1)

### Zone Interdépartementale Auvergne De Karaté et Disciplines Associées

ARTENIUM

4, Parc de l'Artière

63122 CEYRAT

Tél. 04 73 92 43 44

[auvergne@ffkarate.fr](mailto:auvergne@ffkarate.fr) - <http://sites.ffkarate.fr/auvergne>





## Formation DAF

Les informations ci-dessous sont un résumé dont le détail est à consulter sur le site internet national de la FFk : [www.ffkarate.fr](http://www.ffkarate.fr) → Rubrique « Clubs & licenciés » → « Se former »

### Objectifs

Le DAF est un diplôme assez rapide à obtenir, il permet à son titulaire d'organiser des entraînements de façon bénévole au sein des clubs affiliés FFk et ainsi développer la pratique du karaté et des disciplines associées.

### Conditions d'accès

- Etre âgé de 18 ans minimum ;
- Etre ceinture noire 1er Dan minimum ;
- Avoir la licence FFk de la saison sportive en cours ;
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent ;
- Posséder un certificat médical de non contre-indication à l'encadrement du karaté datant de moins de trois mois.

### Formation de 37h réparties en trois modalités :

#### Préformation (12h00)

Des fiches, envoyées par mail aux inscrits, sont à lire avant le premier stage lors duquel une évaluation a lieu.

#### Formation en présentiel (15h00)

Stages en Ecole Départementale de Formation (présence obligatoire à la totalité des stages)

#### Participation fédérale (10h00)

Détail à voir avec le responsable de la formation à laquelle vous vous inscrivez.

#### **DAF dans le Puy-de-Dôme**

##### **DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 18/12/2019**

Fiche d'inscription sur le site du CD 63  
ou sur celui de la ZID Auvergne  
(Formations ou Documents à télécharger)

*Renvoyez la fiche à l'adresse indiquée + un mail au responsable de la formation concernée.*

##### **LIEU ET DATES DE LA PARTIE EN PRESENTIEL**

Au centre Arténium de Ceyrat  
Stage n°1 : samedi 18/01 et dimanche 19/01/2020  
Stage n°2 : samedi 25/01/2020 (évaluations)

##### **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Renaud MOUZAT (coordonnées en page 1)

#### **DAF dans l'Allier**

##### **DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 12/03/2020**

Fiche d'inscription sur le site du CD 03  
ou sur celui de la ZID Auvergne :  
(Formations ou Documents à télécharger)

*Renvoyez la fiche à l'adresse indiquée + un mail au responsable de la formation concernée.*

##### **LIEU ET DATES DE LA PARTIE EN PRESENTIEL**

A Saint-Pourçain-sur-Sioule  
Stage n°1 : dimanche 12/04/2020  
Stage n°2 : dimanche 26/04/2020

##### **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Lionel DIDERICH (coordonnées en page 1)

### **Zone Interdépartementale Auvergne De Karaté et Disciplines Associées**

ARTENIUM

4, Parc de l'Artière

63122 CEYRAT

Tél. 04 73 92 43 44

[auvergne@ffkarate.fr](mailto:auvergne@ffkarate.fr) - <http://sites.ffkarate.fr/auvergne>





## Formation DIF

Les informations ci-dessous sont un résumé dont le détail est à consulter sur le site internet national de la FFK :  
[www.ffkarate.fr](http://www.ffkarate.fr) → Rubrique « Clubs & licenciés » → « Se former »

### Objectifs

Le DIF est le niveau avancé de qualification pour l'enseignement bénévole du karaté et de ses disciplines associées. Il permet de diversifier les activités (enfants, adolescents, adultes et seniors) pour un développement à long terme.

Le DIF permet l'acquisition de points de bonification de grades et au coach A n'ayant pas les prérequis mais néanmoins engagé dans le processus de formation du DIF.

Le DIF est un prérequis obligatoire pour accéder à la formation du CQP qui est le premier niveau de diplôme permettant d'enseigner de façon rémunérée le karaté et de ses disciplines associées.

### Conditions d'accès

- Etre âgé de 18 ans minimum ;
- Etre ceinture noire 1er Dan minimum ;
- Avoir la licence FFK de la saison sportive en cours ;
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent ;
- Posséder un certificat médical de non contre-indication à l'encadrement du karaté datant de moins de trois mois.

### Formation - tronc commun de 50h réparties en trois modalités :

#### Préformation (12h00)

Des fiches, envoyées par mail aux inscrits, sont à lire avant le premier stage lors duquel une évaluation a lieu.

#### Formation en présentiel (21h00)

Stages en Ecole Régionale de Formation (présence obligatoire à la totalité des stages)

#### Participation fédérale (17h00)

Détail à voir avec le responsable de la formation à laquelle vous vous inscrivez.

### Formation - partie spécifique en deux jours de stage choisis par chaque candidat :

Stages départementaux ou de ZID ou régionaux ou nationaux listés (voir règlement des formations)

Stage du catalogue national des formations continues

### DIF en Auvergne

#### **DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 26/12/2019**

Fiche d'inscription sur le site de la ligue régionale  
Auvergne – Rhône – Alpes (AURA)  
(Equipe Technique Régionale → Ecole Régionale de Formation)

*Renvoyez la fiche à l'adresse indiquée + un mail au responsable de la formation concernée.*

#### **LIEU ET DATES DE LA PARTIE EN PRESENTIEL**

Au centre Arténium de Ceyrat

Stage n°1 : dimanche 26/01/2020

Stage n°2 : dimanche 9/02/2020

Stage n°3 : dimanche 16/02/2020

#### **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pascal GIRODET (coordonnées en page 1)

### Zone Interdépartementale Auvergne De Karaté et Disciplines Associées

ARTENIUM

4, Parc de l'Artière

63122 CEYRAT

Tél. 04 73 92 43 44

[auvergne@ffkarate.fr](mailto:auvergne@ffkarate.fr) - <http://sites.ffkarate.fr/auvergne>

